

**ASSEMBLEE NATIONALE**12 octobre 2005

---

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1145

présenté par  
le Gouvernement-----  
à l'amendement n° 131 de M. GUILLAUME  
-----

à l'ARTICLE 16

Dans cet amendement, après le nombre :

« 15 000 »,

insérer les mots :

« dans les zones de revitalisation rurale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.